

e EDITO

Inflation d'annonces



Gwénaél LE PAIH
Secrétaire général
du SNES Bretagne.
Enseignant de
mathématiques,
Lycée A. Conti, Bruz

Rarement un Ministre de l'Éducation nationale n'aura mis autant d'énergie à occuper le terrain tout l'été, en se mettant en scène ou en multipliant les annonces et les textes réglementaires. Cette fièvre estivale ne fera pourtant pas oublier les affaires élyséennes et n'atténuera pas davantage les tensions de la rentrée, des sur-effectifs par classe aux recalés de Parcoursup. Pire, l'annonce précipitée cet été de nouveaux programmes en collège et l'interdiction « flexible » du portable se moquent des réalités professionnelles en compliquant inutilement le travail des enseignant-es et des vies scolaires.

En plus de subir le retour de la journée de carence et du gel du point d'indice, **le pouvoir d'achat des fonctionnaires pâtit cette année d'une inflation à 2,3 %, la plus importante depuis 2012 !** Le développement des heures supplémentaires pour toute politique salariale dans le second degré, comme le gouvernement l'a annoncé cet été, impose une résistance collective pour une revalorisation salariale de nos métiers digne et attractive. Après le dégel du point d'indice en 2017 et la reconstruction des carrières avec PPCR, le SNES et la FSU revendiquent une nouvelle étape des mesures PPCR pour amplifier des gains durables et généralisés à toute la profession.

C'est en créant l'adhésion d'une majorité de collègues pour impliquer le plus grand nombre sur les conditions de travail et de rémunération que nous sommes collectivement en mesure d'obtenir de nouveaux acquis. **C'est à cette démarche d'unité dans la profession que le SNES-FSU travaille car tout éparpillement syndical engage bien davantage une lutte pour exister que pour peser face aux décideurs.** Prendre ou reprendre une adhésion au SNES-FSU, voter SNES et FSU aux élections professionnelles de décembre, c'est affirmer expressément les dimensions collectives et solidaires de nos métiers.

GLP, 22 août 2018

PARCOURSUP : POLITIQUE ASSUMÉE ET DISSIMULÉE !

« **Je ne suis pas en situation de donner des informations précises** » a finalement répondu la rectrice en CTA (comité technique académique) le 7 juin à la demande répétée du SNES d'un bilan d'étape de Parcoursup dans l'académie. Les taux nationaux extraits du tableau de bord en ligne du ministère et appliqués à l'Académie permettent toutefois de relativiser « l'efficience » de Parcoursup. Ainsi au 20 août, 60 % des candidats soit 20 000 bacheliers bretons (12 000 du public) auraient accepté une proposition sans pour autant qu'elle corresponde nécessairement à un choix prioritaire, impossible à exprimer dans Parcoursup. 20 % des bacheliers resteraient en attente d'une réponse positive (6 600 élèves bretons dont 4 000 du public). Les abandons sont estimés aussi à 20 % : **6 600 élèves environ de l'académie auraient donc définitivement renoncé aux poursuites d'études ou rejoint une école privée.** Cette dernière solution est certainement plus fréquente en Bretagne où les écoles privées (sous contrat ou non) sont bien implantées. Elles ont exploité sans peine, et l'ont fait savoir dans les médias, les attentes interminables de Parcoursup. Les élèves des séries technologiques (STMG notamment) et de la voie professionnelle, premiers laissés-pour-compte de la nouvelle procédure, ont été plus particulièrement attirés en dépit de frais d'inscription abusifs à la charge des familles.

Dès la rentrée, le SNES renouvellera auprès de la rectrice sa demande d'un bilan sincère de Parcoursup. Malgré toute l'ambition des équipes éducatives et d'orientation et l'accompagnement apporté aux lycéens, tout laisse à penser qu'une rupture nette dans l'accès aux études sera observée dans l'académie : le taux d'abandon dans Parcoursup est en effet sans précédent !

Être obligé de faire des vœux sans pouvoir les classer, sans comprendre le mode de recrutement, sans être assuré malgré une réussite au baccalauréat d'avoir une place dans l'enseignement supérieur avec le nouvel accès filtré aux universités et être l'objet d'un classement sur des capacités hypothétiques relève d'une dynamique rétrograde. Elle sera amplifiée avec la réforme du bac qui enfermera précocement les élèves dans une voie de formation restreinte sans avoir le droit à l'erreur.

Le SNES et la FSU revendiquent bien au contraire des moyens pour créer les places suffisantes dans l'enseignement supérieur : réunir les conditions de réussite et d'accès aux diplômes de toute une génération est un choix politique !

Gwénaél Le Paih

Élections
professionnelles
29 nov. - 6 déc. 2018
**Votez
SNES et FSU**

SE SYNDIQUER POUR AGIR ENSEMBLE !

Être informé-e

Ne pas rester isolé-e

Défendre nos métiers et le
Service public d'éducation

Améliorer nos conditions de
travail et de rémunération

Ce n'est pas cher !

Cotisation au prorata du salaire
66% remboursés par les impôts

rennes.snes.edu/pour-adherer.html



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
29 novembre - 6 décembre

Le Snés, pour agir ensemble

RENTRÉE 2018 : EFFECTIFS EN TENSION

Dans l'attente de la réforme du lycée –un nouvel outil pour détruire de l'emploi à grande échelle–, cette rentrée, la première véritablement préparée par Blanquer, rappelle les années Sarkozy et préfigure les suivantes. La recherche d'économies se traduit par des marges horaires sous-dimensionnées en collège et au lycée pour répondre à tous les besoins (dédoublings, enseignements optionnels voire horaires obligatoires) et par des heures supplémentaires pour compenser les retraits de postes. **D'ailleurs, et sans aucun scrupule, le gouvernement a fait des annonces en plein été « pour changer la vie des profs »** (O.F. du 2 août 2018) **et affirme sa volonté de « rééquilibrer les moyens du secondaire vers le primaire », de développer les heures supplémentaires et d'organiser la formation continue « le moins possible pendant le temps scolaire » !**

En Bretagne, la rentrée a été préparée par les services du rectorat avec zéro création d'emploi et une cinquantaine de postes de stagiaires en moins... Autant dire qu'il ne faut pas s'attendre à une amélioration des conditions de travail car si les effectifs restent stables en théorie dans l'académie, les classes seront toujours aussi chargées. Pour les évolutions de rentrée (doublants de terminale ou recalés de Parcoursup, flux plus important depuis le réseau privé ou encore installations de nouvelles familles...), les heures supplémentaires seront, comme sous Sarkozy, la seule réponse. Notons que les conditions de l'AP en seconde ne sont pas modifiées cette année : toute tentative pour expérimenter les 54h pour « l'éducation au

choix de l'orientation » peut être rejetée car ces heures ne sont ni financées ni cadrées par un texte.

Alors que les estimations annonçaient pour l'académie une quasi-stabilité des effectifs dans le second degré public (mais près de 900 élèves de plus dans le privé !), plusieurs établissements se sont mobilisés avec succès en juin pour obtenir des ouvertures de division et de nouveaux moyens à la hauteur des réalités des inscriptions d'élèves. Cette tendance à la hausse que les services académiques n'avaient, volontairement ou non, pas anticipée, sera peut-être confirmée à la rentrée sur d'autres secteurs : **le SNES-FSU accompagnera toutes les actions pour obtenir un arbitrage favorable de la rectrice.**

Revendiquant l'équité dans les dotations aux établissements, la nouvelle rectrice a en effet engagé en quelques mois une réorganisation du « pilotage » de l'académie, reconcentré dans les faits sous son entière responsabilité. Cette nouvelle organisation sera-t-elle plus satisfaisante que la précédente qui laissait plus de marge aux DASEN ? La capacité d'entendre les personnels et leurs représentants sur les dossiers qui s'annoncent (mise en place de réseaux d'établissements, carte des enseignements de spécialité au lycée, évolution de la carte de l'Éducation prioritaire, nouveau PAF) et plus largement pour de meilleures conditions de travail sera déterminante pour un véritable gain de transparence, de démocratie et d'équité.

Gwénaél Le Paih, Matthieu Mahéo

PSYEN EDO

POUR LA SAUVEGARDE DU MÉTIER DE L'ORIENTATION SCOLAIRE !

Le gouvernement s'attaque de nouveau au service public d'orientation de l'Éducation nationale. Le SNES-FSU dénonce les projets de régionalisation de l'information, de l'orientation ainsi que les projets de fermeture des CIO et la remise en cause des statuts et des missions des DCIO et des PsyEN qui ont été définis en 2017 ! L'ensemble des personnels des CIO et des Directions régionales de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) se mobilisent fortement depuis février 2018. La journée intersyndicale du 5 juin dernier à Paris a été fortement suivie par les collègues !

C'est une rentrée scolaire sous le signe de la lutte collective pour défendre le droit pour chaque élève à un accompagnement dans l'élaboration de son projet d'orientation par les professionnels de l'orientation qualifiés et formés que sont les DCIO et les PsyEN. Nous défendons le maintien des CIO afin que toute personne qui le souhaite puisse être aidée individuellement dans son parcours scolaire et/ou professionnel.

Solenne Ogier PsyEN EDO au CIO de Rennes

CPE

TOUJOURS EN NOMBRE INSUFFISANT !

Le SNES-FSU dénonce la perte de 50 postes au concours externe (270 en 2018, 320 en 2017) et les 53 postes non pourvus au concours réservé (34 postes pourvus pour 87 ouverts). Ces recrutements insuffisants se traduiront par l'aggravation d'une situation déjà dégradée : dans l'académie, une quarantaine de collèges de plus de 600 élèves avec un seul CPE, des supports à compléments de services qui se multiplient...

Nos élus nationaux ont réitéré la demande d'ouverture de listes complémentaires.

Pierre-Yves Moré CPE au lycée Victor Hugo, Hennebont



Mobilisation réussie à Rostrenen en juin pour obtenir une 3^e division de sixième à la rentrée 2018

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Accompagner l'entrée dans le métier, promouvoir une formation de qualité : un rôle essentiel pour le SNES-FSU.

Le 18 juillet, le rectorat a affecté les 468 stagiaires de nos disciplines arrivant dans l'académie. Conséquence directe de la baisse du nombre de postes aux concours, ils sont 75 stagiaires de moins que l'an dernier mais les conditions d'accueil et de formation n'en seront pas améliorées pour autant !

402 stagiaires à mi-temps (contre 455 en 2017), presque tous recrutés avec un M1 MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation), devront mener de front un demi service en établissement et une formation les mercredis et jeudis à l'Espé pour valider le M2. Dans les faits, un nombre important d'entre eux a déjà un M2 et vit mal la nécessité de suivre des enseignements peu adaptés à leur parcours antérieur d'autant que pour toutes et tous l'année est très lourde et les modules à l'Espé inégalement appréciés.

66 stagiaires sont affectés à temps plein et ne bénéficient que de 5 journées de formation dans l'année au prétexte de leur expérience professionnelle (plus d'un an et demi dans les trois ans précédents le concours) !

Face à un schéma de formation initiale complexe, les lauréat-es des concours ont apprécié de pouvoir compter, jusqu'au 19 juillet, sur l'aide des militants du SNES-FSU pour savoir s'ils ont le droit ou non à la formation, comprendre les règles de

mutation qui en découlent et connaître leur affectation. Cet accompagnement doit se poursuivre dans les établissements (le jour de la prérentrée notamment) et lors des permanences à l'Espé de Rennes ou Brest tous les mercredis ou/et jeudis midi, pour répondre à toutes leurs difficultés ou questionnements : sur l'exercice du métier, l'évaluation et la titularisation, les droits et devoirs des fonctionnaires, la carrière, l'action syndicale... **Mettre l'expérience collective à la disposition des jeunes collègues est un enjeu important pour notre syndicalisme de propositions et de lutte !**

Plus globalement, nous devons être à l'offensive sur ce dossier de la formation : **le Ministère prévoit de créer une nouvelle catégorie d'AED, recrutés 8 heures en établissement** pour participer à Devoirs faits, voire à l'AP quand ils sont en Licence 2^e année, remplacer des profs absents en L3 et même enseigner quand ils parviennent en Master 1 ! Parallèlement, ces AED suivraient des cours à l'Université et pourraient se présenter aux concours. Ce projet n'est pas acceptable pour le SNES-FSU qui revendique de véritables pré-recrutements offrant un pré-salaire et une préparation pleine et sereine aux concours. C'est la solution pour réduire la crise de recrutement mais elle nécessite des moyens et donc d'autres choix politiques qu'il faudra imposer !

Frédérique Lalys

*Enseignante d'histoire-géographie
au collège J. Lurçat, Lanester*

BILAN DE LA PHASE D'AJUSTEMENT

Dernière phase du mouvement 2018, les groupes de travail d'affectation des collègues TZR et non-titulaires se sont tenus mi-juillet. Les élu-es du SNES-FSU ont vérifié et proposé des améliorations au projet rectoral, soit l'examen de la situation de 1248 collègues TZR (hors EPS et PLP) et autant d'agents non-titulaires sur les listings du rectorat.

Les deux tiers des collègues TZR ont reçu une affectation à l'année (832 collègues), dont 54 % sur un seul établissement (448 collègues). Par ailleurs, nombre des 361 collègues affectés sur des suppléances de courtes et moyennes durées ont déjà une affectation au 01/09.

Sans le recrutement de près de 700 agents non-titulaires dès juillet (environ 7% des agents du 2nd degré), le rectorat ne pourrait réussir sa rentrée. Ces recrutements ont connu des variations, particulièrement en enseignement général. Des statistiques et

une analyse plus précise sont disponibles sur notre site et dans une publication spécifique non-titulaire à paraître début septembre.

On peut souligner une forte disparité entre disciplines. **Plusieurs situations restent encore problématiques et une trentaine de collègues TZR sont affectés sur trois établissements : le SNES-FSU continue d'intervenir pour améliorer ces affectations.** Le suivi du SNES académique ne s'arrête pas aux commissions : dans les dernières journées d'août, comme chaque année, les militant-es ont repris les échanges avec la DPE afin d'améliorer certaines affectations. Toute l'année, les collègues peuvent solliciter le secteur emploi du SNES-FSU Bretagne qui est à votre écoute toute la semaine du lundi (14h) au vendredi (17h). L'année passée, la section académique a ainsi traité plus de 4000 mails. N'hésitez pas à nous solliciter !

Martin Georges Saint-Marc, Joël Mariteau

Enseignant de mathématiques, Lycée Pierre Mendès France, Rennes *Enseignant d'histoire-géo. Lycée Freyssinet, St.Brieuc*

Stagiaires – tuteurs, tutrices

- Depuis la rentrée 2014, en lien avec le rétablissement de la formation des stagiaires, l'indemnité versée pour tutorat a été scandaleusement réduite de 2000 à **1250 euros** (elle peut être divisée entre plusieurs collègues si la fonction est partagée).
- Des informations concernant le tutorat des stagiaires à demi-service sont disponibles sur le site de l'Espé de Bretagne : <http://www.espe-bretagne.fr/les-ressources/outils-du-tutorat>
- Les **quotités de service pour les stagiaires** à demi-service sont :
 - 8 à 10h pour les certifié-es ;
 - 7 à 9h pour les agrégé-es ;
 - 18h pour les doc. et CPE.
- Les stagiaires bénéficient du statut des enseignant-es (décret 2014).
- Dans la mesure du possible, le Ministère recommande 2 niveaux maximum d'enseignement et d'éviter l'intégralité d'un service en SEGPA ou les classes à examen. Les stagiaires n'ont pas vocation à effectuer des HS.

Rendez-vous de carrière : calendrier

Si vous avez eu un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire 2017-2018, vous recevrez le 15/09 l'appréciation finale du Recteur (via i-prof). Vous aurez 30 jours pour la contester gracieusement auprès de la DPE, puis en cas de réponse négative ou d'absence de réponse dans les 30 jours suivants, vous aurez à nouveau 30 jours pour saisir une CAPA de contestation. Précisions dans le Hors-Série PPCR à venir.

A paraître : PPCR / Hors-série n°4

Le Hors-série n°4 à paraître en septembre dressera un bilan des mesures PPCR et fera le point sur les nouveautés.



Réunion TZR / Non-Titulaires

Rappel : réunions TZR et non-titulaires à Rennes le 30 août (à 10h), à la FSU 35, rue Papu. Et en septembre à Brest.

PREMIERS STAGES DE L'OBSERVATOIRE DU SNES-FSU BRETAGNE

Mardi 9 octobre à Rennes

« Place aux jeunes ? »

Comme chaque année, la FSU Bretagne organise un grand stage à l'automne. Cette année, il prendra la forme d'un colloque grand public à Rennes sur le thème de la jeunesse.

« Place aux jeunes ? » Éducation, emploi, espace public... Quelle place pour la jeunesse aujourd'hui ? Sous ce titre un brin provocateur, il s'agira de se pencher sur la situation faite à la jeunesse du pays alors que le « rajeunissement » et la rupture avec le « vieux monde » dominant aujourd'hui le discours gouvernemental. Des tables-rondes permettront d'analyser la situation selon deux angles : d'une part celui des politiques ou de l'absence de politiques en direction de la jeunesse et d'autre part celui du rapport que les jeunes eux-mêmes entretiennent au politique et les multiples formes de leurs engagements. L'objectif de cette journée étant bien sûr d'apporter à la réflexion collective des éléments pour l'action.

Avec **Isabelle Danic** (sociologue, Rennes-2), **Jimmy Destrez** (militant CGT, animateur de la lutte des salariés à Carrefour-Languieux), **Chafik Hbila** (sociologue à JEUDEV), **Robi Morder** (historien spécialiste des mouvements lycéens et étudiants), **Filipe Novais** (Président de la MJC du Plateau, Saint-Brieuc), **Louise Quentel** (étudiante, secrétariat national de l'UEC), **Jean-Claude Richez** (chercheur associé à l'INJEP), **Anais Théviot** (sociologue, spécialiste des pratiques numériques en politique) ; ainsi que l'équipe des **jeunes animat.rice.eur.s de la Web TV « Le Vent se lève »**.

Ouvert aux syndiqué-es comme aux non-syndiqué-es, les inscriptions à ce stage se font ligne via le site de la FSU Bretagne :

<https://goo.gl/forms/RXt1oJTukysdJrW1>

Stage régional
FSU Bretagne

Jeudi 15 novembre à Rennes

« Quel rôle pour le professeur principal ? »

Ce premier stage de l'observatoire du SNES Bretagne pour l'année scolaire 2018-2019 entend interroger la fonction de professeur principal dont les missions tendent à s'alourdir avec l'orientation et Parcoursup...



Rares sont les enseignants qui aujourd'hui « ne s'y collent pas », régulièrement ou de manière occasionnelle. Et si l'intérêt pour la fonction est vif, le sentiment qui domine est celui d'une



surcharge de tâches et de problèmes de plus en plus compliqués à résoudre. A l'heure où le Ministère est tenté d'étendre encore les missions et de faire du professeur principal un intermédiaire entre le chef d'établissement et les équipes, il apparaît urgent de faire le point

sur ce qui se passe réellement sur le terrain. Ce stage vise à porter la parole des collègues et nourrir la réflexion afin de ne pas se laisser imposer une nouvelle circulaire comportant des dérives dangereuses.

Avec des représentants de différentes catégories de personnels travaillant en lien avec les profs principaux (CPE, infirmières, Psy-EN, chefs d'établissement), **Frédérique Rolet**, secrétaire générale du SNES-FSU et **Emmanuel Sechet**, secrétaire national du SNES-FSU.

Inscriptions en ligne rennes.snes.edu

rubrique « Observatoire et stage »



L'autorisation d'absence pour formation syndicale est de droit jusque 12 jours par an et par agent, y compris pour les stagiaires !

Seule contrainte : déposer la demande un mois avant la date du stage auprès de votre chef d'établissement. Plus d'informations sur notre site.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

Les élections professionnelles auront lieu entre le 29 novembre et le 6 décembre suivant des modalités similaires aux fois précédentes : vote électronique grâce à un identifiant

personnel remis en mains propres au retour des vacances de la Toussaint. Entre le vote dématérialisé et la suppression du quorum, les directions des établissements sont désormais moins impliquées dans l'organisation du scrutin : **quelles que soient les conditions du vote, il est déterminant de faire partager la dimension collective de ce temps fort de la démocratie sociale !**

En effet, l'élection des représentants des personnels dans les Comités techniques académique et ministériel (CTA et CTM) et dans les Commissions administratives paritaires académique et nationale (CAPA et CAPN) détermine la représentativité dans l'ensemble des autres instances ainsi que les moyens horaires accordés aux différentes organisations syndicales. Le SNES et la FSU représentent la majorité de la profession, ses militant-es

défendent des valeurs de démocratisation du système éducatif et des principes d'équité dans le traitement des carrières.

Ils sont présents sur le terrain aux côtés des collègues comme dans les instances et font un travail d'information et d'alerte auprès de l'ensemble de la profession. C'est pourquoi il est essentiel que les adhérent-es du SNES et toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans les valeurs qu'il porte expriment leur soutien par le vote lors de ces élections professionnelles.

Le SNES a fait le choix de ne pas saturer les messageries professionnelles, contrairement à certaines organisations qui n'existent que par ce biais, mais ce sont bien ces adresses professionnelles – et la notice individuelle – qui permettront de voter. A l'heure où les attaques contre les statuts et les retraites se font de plus en plus précises, les élections professionnelles de décembre doivent être un signal fort adressé au gouvernement.

Matthieu Mahéo

Enseignant de Lettres modernes, Lycée Anita Conti, Bruz

« La démocratie sociale ne s'use que lorsqu'on ne s'en sert pas ! »



Le SNES, pour agir ensemble

Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: s3ren@snes.edu

Retrouvez-nous sur
rennes.snes.edu

SNES Bretagne n°135 - Publication de la section académique du Syndicat National des

Enseignements de Second degré - 24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes - Tel. 02 99 84 37 00 -

Fax. 02 99 36 93 64 - Mél. s3ren@snes.edu - Directeur de la publication : Gwénaél Le Paih

CPPAP : 1115 S 05594 - Rédacteur en chef / Réalisation : Joël Mariteau

Impression : GPO - Thorigné - Tel. 02 99 62 49 40 - Imprimé sur papier certifié Développement durable

IMPRIMERIE